Projet d'agrandissement de la marina du Centre de villégiature Dam-en-Terre

Étude d'impact sur l'environnement

Dam-en-terre
CENTRE DE VILLÉGIATURE

WSP

1er octobre 2015

Plan de la présentation

- Objectifs de la rencontre.
- Contexte et principaux enjeux du projet.
- Cadre réglementaire.
- Description du projet.
- Milieu d'insertion.
- Principaux effets appréhendés.
- Mesures pour la protection de l'environnement.
- Étapes de réalisation du projet.
- Période de questions et commentaires.

Objectifs de la rencontre

- Présenter le projet, les principaux enjeux et le milieu d'insertion.
- Présenter les effets appréhendés sur les milieux naturel et humain.
- Présenter les étapes de réalisation du projet.
- **Répondre à vos questions et recueillir vos commentaires.**

Contexte et principaux enjeux du projet

- Le Centre de villégiature Dam-en-Terre est confronté à la réalité suivante :
  - besoin de consolidation et offre récréotouristique plus structurée, complète;
  - le Centre gère actuellement une liste d'attente de 60 à 80 demandes de places à quai = la marina doit être transformée par l'ajout de places à quai;
  - les infrastructures d'accueil pour les plaisanciers et les passagers du bateau « La Tournée » doivent être améliorées.

- Le partenariat d'affaires avec Équinoxe Aventure (organisateur de séjours) est conditionnel à la construction d'une nouvelle capitainerie afin de favoriser le déploiement d'activités (nautiques, cyclables, motoneige, etc.) sur le territoire d'Alma.

- Le projet d'agrandissement de la marina permettra de générer de nouveaux revenus, contribuant à atteindre l'autofinancement souhaité.

Contexte et principaux enjeux du projet (suite)

- Les objectifs du projet sont :

  - répondre aux besoins en termes de capacité d'accueil de la marina;
  - contribuer au développement de l'offre touristique du Centre de villégiature Dam-en-Terre;
  - conserver un accès sécuritaire aux passagers du bateau « La Tournée »;
  - générer des revenus suffisants pour atteindre l'autofinancement.

Contexte et principaux enjeux du projet (suite)

- Les enjeux du projet sont :

  - Le calendrier des travaux pour l'agrandissement et le réaménagement de la marina devra accommoder les usagers actuels;
  - Les quais existants devront être maintenus en service;
  - L'accès à la rampe de mise à l'eau située en bordure du quai ne devra pas être entravé pendant les travaux;
  - L'augmentation de l'achalandage sur les quais en raison des travaux devra être compatible avec le maintien d'un haut niveau de sécurité avec les usagers.

Cadre réglementaire

- Le projet est assujetti à la *Loi sur la qualité de l'environnement* via le paragraphe c) de l'article 2 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement* (« construction ou l'agrandissement d'un port ou d'un quai ou la modification de l'usage que l'on fait d'un port ou d'un quai, sauf dans le cas d'un port ou d'un quai destiné à accueillir moins de 100 bateaux de plaisance ou de pêche »).
- Pour initier le projet, le Centre de villégiature a déposé en octobre 2014 un avis de projet au MDDELCC.
  - ➢ La directive ministérielle a été reçue en mai 2015.
- L'étude d'impact sur l'environnement du projet devrait être déposée en décembre 2015.

Description du projet

- 1 : Nouvel emplacement à quai pour le bateau « La Tournée ».
- 2 : Aménagement de 57 nouveaux emplacements.
- 3 : Nouveau quai à essence.
- 4 : Réaménagement des emplacements existants.
- 5 : Démantèlement et reconstruction d'une capitainerie.

CHEMIN DE LA MARINA
VÉLOROUTE DES BLEUETS
Île d'Alma
CHEMIN DE LA PRISE D'EAU
218 750
219 000
219 250

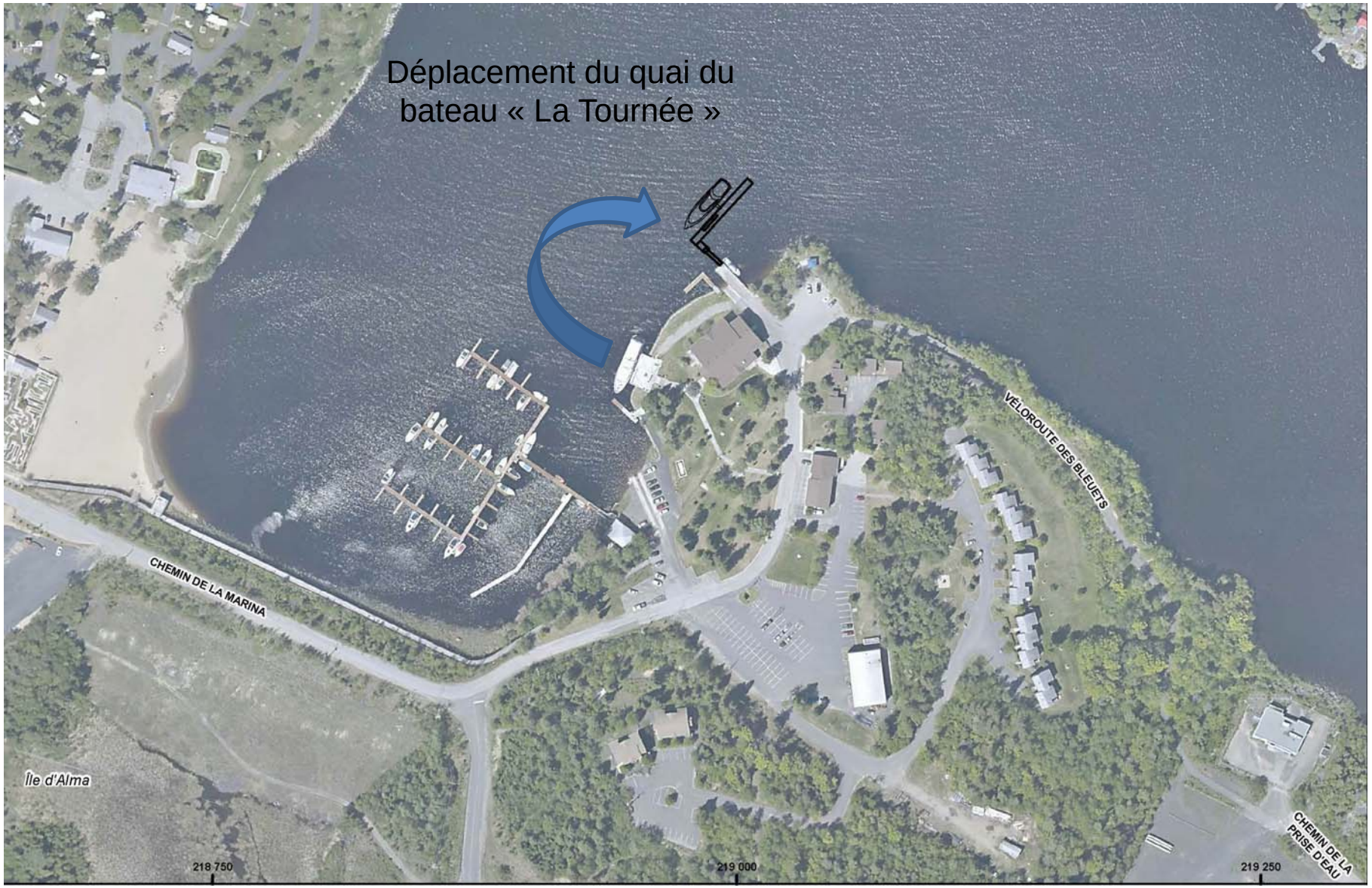
Déplacement du quai du bateau « La Tournée »
CHEMIN DE LA MARINA
VÉLOROUTE DES BLEUETS
CHEMIN DE LA PRISE D'EAU
Île d'Alma
218 750
219 000
219 250

Ajout de 57
emplacements
CHEMIN DE LA MARINA
VÉLOROUTE DES BLEUETS
Île d'Alma
218 750
219 000
219 250
CHEMIN DE LA PRISE D'EAU

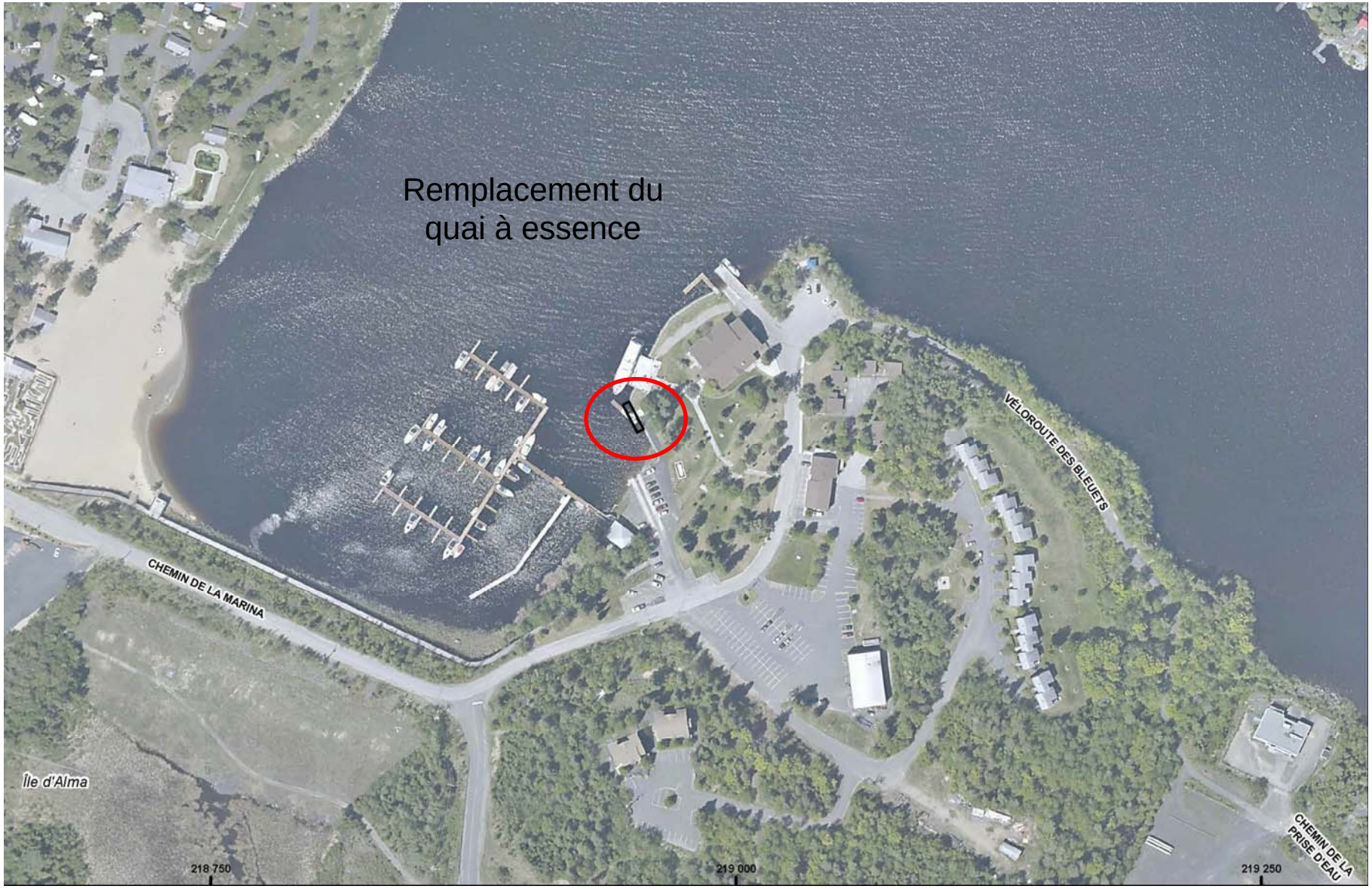
Remplacement du
quai à essence
CHEMIN DE LA MARINA
VÉLOROUTE DES BLEUETS
CHEMIN DE LA PRISE D'EAU
Île d'Alma
218 750
219 000
219 250

Remplacement des 90 emplacements existants
CHEMIN DE LA MARINA
VÉLOROUTE DES BLEUETS
Île d'Alma
218 750
219 000
219 250

Démantèlement de la capitainerie actuelle et construction d'une nouvelle
CHEMIN DE LA MARINA
VÉLOROUTE DES BLEUETS
CHEMIN DE LA PRISE D'EAU
Île d'Alma
218 750
219 000
219 250

1. Déplacement du quai du bateau La Tournée
2. Ajout de 57 emplacements
3. Remplacement du quai à essence
4. Remplacement des 90 emplacements actuels
5. Démantèlement de la capitainerie actuelle et reconstruction

Milieu d'insertion – Milieu physique

- Le débit de la Grande Décharge est contrôlé par deux évacuateurs (#4 et #3), un déversoir (#1) et la centrale de l'Isle-Maligne.
- La Grande Décharge a eu trois épisodes confirmés de fleurs d'eau de cyanobactéries par le MDDELCC en 2007, 2010 et 2011.
- La plage du Centre de Villégiature Dam-en-Terre fait partie du programme Environnement-plage du MDDELCC et les analyses indiquent une qualité d'eau de baignade de cote A (excellente).
- En termes de sédiments, une caractérisation de terrain a démontré que le fond de la baie était majoritairement constitué de silt ponctué de quelques amas de blocs épars.
- Lors des inventaires faits spécifiquement sur les terrains du Centre de villégiature, aucune trace de sol contaminé ou de dépôts susceptibles d'entraîner une contamination n'a été observée sur le terrain.

Milieu d'insertion – Milieu biologique

- Végétation terrestre peu abondante, peuplements feuillus et mixtes. Les rives du secteur sont artificialisées pour la plupart et la végétation riveraine pauvre. Présence de trois herbiers aquatiques sur le pourtour de la baie, dont un à proximité des quais existants.
- Aucune observation d'animaux terrestres.
- Présence d'oiseaux aquatiques mais aucun site de nidification.
- Présence ponctuelle d'espèces aquatiques (poissons, moules) mais le fond silteux ne fournit pas un milieu propice à la faune.
- Aucune espèce à statut particulier.

Milieu d'insertion – Milieu humain

- Le Centre de villégiature Dam-en-Terre est situé à l'intérieur des terres intramunicipales d'Alma, sur les terrains de RTA => autorisations obtenues pour le projet (de RTA et de la Ville).
- Le site est voué à la villégiature, au récréotourisme et aux services de loisirs (camping, plage, théâtre, nautisme, excursions, etc.).
- Aucun site archéologique connu à proximité immédiate.
- La principale prise d'eau potable de la ville d'Alma est située environ 300 m en aval.

Principaux effets appréhendés du projet

Grille des interrelations

		Milieu physique						Milieu biologique							Milieu humain										
Sources d'impacts \ Composantes de l'environnement		A Qualité de l'air et émissions de GES	B. Hydrographie et hydrodynamique	C. Qualité de l'eau de surface	D. Qualité des sols	E. Qualité des sédiments	F. Ambiance sonore	G. Végétation terrestre et aquatique	H. Herpétofaune	I. Mammifères	J. Ichtyofaune	K. Benthos	L. Faune aviaire	M. Espèces à statut particulier	N. Retombées économiques	O. Utilisation des ressources naturelles	P. Infrastructures et services	Q. Villégiature	R. Loisirs et récréotourisme	S. Navigation de plaisance	T. Sécurité	U. Milieu innu	V. Potentiel archéologique et culturel	W. Paysage
Construction	1 - Organisation du chantier (mobilisation/démobilisation)	■		■	■		■		■	■			■					■			■				
	2. Construction des ancrages et mise en place des passerelles			■		■						■								■	■				
	3. Retrait puis Installation des quais flottants			■			■				■	■						■	■	■	■				■
	4 . Remplacement du quai à essence			■		■																			
	5 - Construction des remises, mise à jour de l'électricité et des services d'alimentation en eau , sécurité etc.	■			■		■											■			■				
	6 - Démantèlement de la capitainerie actuelle	■			■		■			■			■					■	■		■				
	4 - Construction de la capitainerie	■			■		■			■			■					■	■		■				
	5 - Achat de biens et de services														■										
	6 - Circulation de la machinerie et ravitaillement	■			■		■											■	■		■				
	7- Production et gestion des matières résiduelles et dangereuses			■	■																				
Exploitation	9 - Présence et exploitation des nouvelles infrastructures			■			■								■			■	■						■
	10 - Entretien des infrastructures																			■	■				

Principaux effets appréhendés du projet (suite)

Milieu physique

Durant les travaux :

- Perturbation minimale des berges et du fond aquatique.
- Émission de GES par la machinerie.
- Risques de contamination par les hydrocarbures.

Après les travaux :

- Risques de contamination par les hydrocarbures.

Principaux effets appréhendés du projet (suite)

Milieu biologique

Durant les travaux :

- Dérangement minime de la faune aviaire et aquatique.

Après les travaux :

- Risques de contamination par les hydrocarbures.

Principaux effets appréhendés du projet (suite)

Milieu humain

Durant les travaux :

- Impact temporaire sur la qualité de vie (navigation, émissions atmosphériques, bruit).

Après les travaux :

- Risques de contamination par les hydrocarbures.
- Achalandage accru (sécurité et bruit).
- Positif : amélioration de la disponibilité en emplacements à quai, amélioration de la qualité des services, améliorations de l'accès au bateau « La Tournée ».

Mesures de protection de l'environnement

- Construction
  - Signalisation adéquate et accès contrôlés pendant les travaux.
  - Présence de trousses d'urgence en cas de déversement d'hydrocarbures et mise en place d'un protocole d'intervention d'urgence.
  - Mesures pour éviter et réduire le ruissellement de particules fines dans l'eau (démantèlement et construction de la capitainerie).

- Exploitation
  - Présence de trousses d'urgence en cas de déversement d'hydrocarbures et mise en place d'un protocole d'intervention d'urgence.
  - Limite de vitesse des bateaux (bruit et sécurité).

Étapes de réalisation du projet

- Étude d'impact.
- Réponses aux questions et commentaires du MDDELCC.
- Avis de recevabilité puis résumé de l'étude d'impact.
- Période d'information et de consultation du dossier par le public.
- Commission du BAPE, médiation ou aucune audience publique.
- Obtention du décret gouvernemental.
- Plans et devis définitifs.
- Obtention du certificat d'autorisation de construction.
- Début de la construction prévu au printemps 2016.

Dam-en-terre
CENTRE DE VILLÉGIATURE

Merci de votre attention

Des questions ?